

INTERVENTION DE FRANCOIS DELUGA
PRESIDENT DU CNFPT
- EXTRAIT -

...

C'est cette souplesse [de la fonction publique territoriale], l'adaptation permanente aux besoins des collectivités, qu'il faut veiller à conserver.

Prenons l'exemple du débat en cours – un peu vif – sur l'accès des urbanistes au concours d'ingénieur.

Si on l'aborde du strict point de vue d'une réglementation immuable, il paraît insoluble. Si on se place du point de vue des besoins des collectivités, on voit bien qu'il leur est nécessaire d'avoir des approches à plusieurs échelles de l'aménagement urbain : à l'échelle du trottoir, de la rue ou de l'immeuble – et c'est une affaire d'ingénieur ou d'architecte ; à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'une agglomération – et cela devient aussi une affaire d'urbanistes. Qui peut dire que cela demande moins de technicité et que cela deviendrait une tâche purement administrative ?

La définition actuelle, de ce qui est « scientifique et technique » est aberrante et poussiéreuse – mais nous pouvons la changer, à condition de tenir compte des réalités, de résister aux corporatismes et de chercher à répondre aux besoins des collectivités. Le gouvernement veut changer l'organisation de la filière ingénieur, c'est donc le bon moment pour traiter l'ensemble du sujet – pas seulement les besoins des élèves des écoles – mais aussi en tenant compte du calendrier d'habilitation des formations universitaires, afin de leur permettre de s'adapter aux exigences de nos concours et d'éviter de les mettre « hors-jeu » comme on vient de le faire.

...

François DELUGA,
Président du CNFPT,
Député-Maire du Teich